



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-26-001 330, ROUTE 139

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que, au cours de la prochaine la séance ordinaire qui aura lieu le 10 août 2026, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Abercorn situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

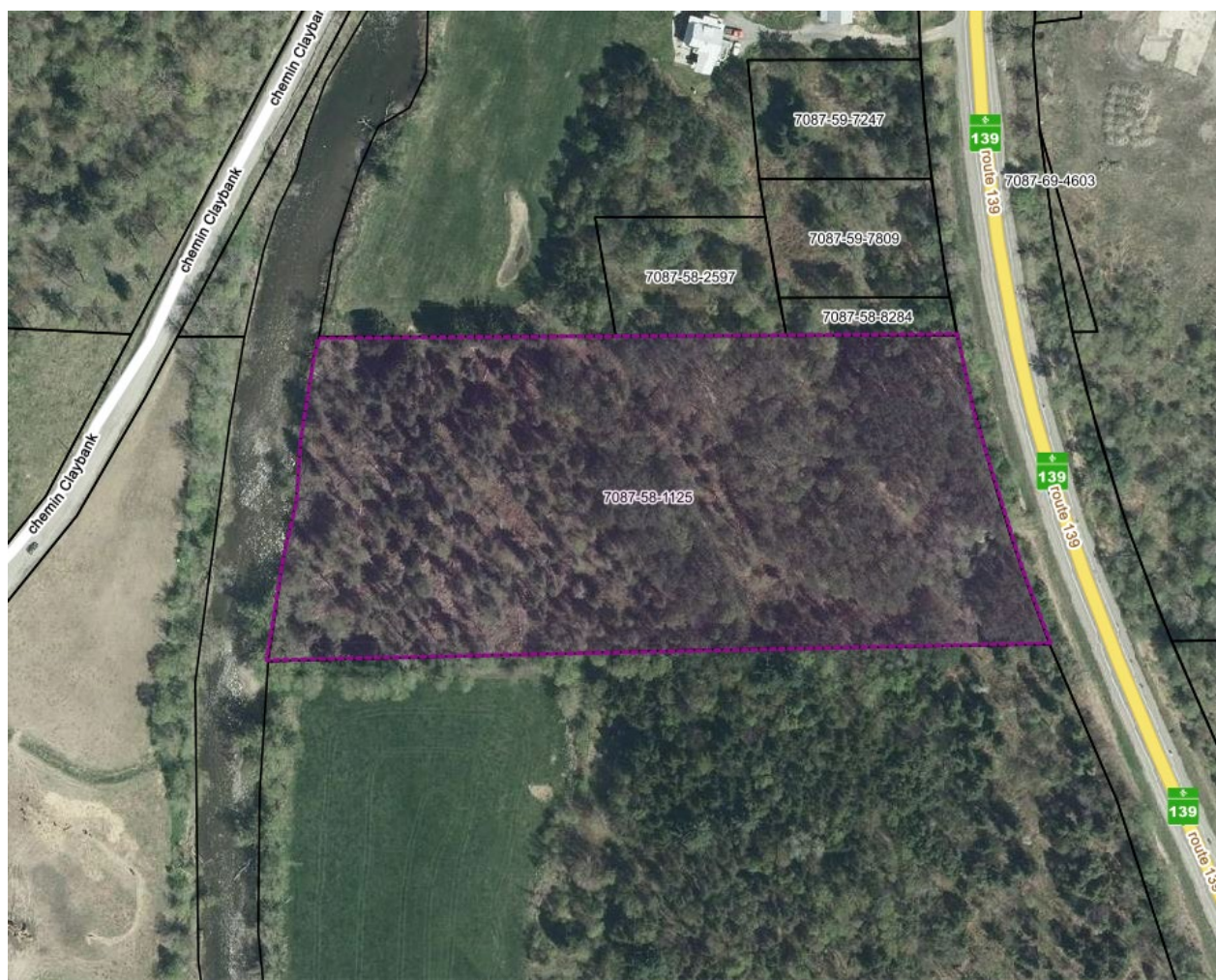
DM-26-001

Nature et effets :

Permettre la construction d'un kiosque à 6 m de l'emprise de la voie publique. L'article 87 du règlement de zonage numéro 234 autorise la construction d'un kiosque agricole à un minimum de 15 m de l'emprise de la voie publique.

Identification du site concerné :

Lot 5 095 466 du cadastre du Québec, matricule 7087-58-1125 situé au 330, route 139.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Abercorn, ce 17 juillet 2026

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier